



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°35-24

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations mornantaises

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La Ville de Mornant accompagne tout au long de l'année le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux, de matériel pour leurs événements, sans oublier le soutien des services de la ville (services vie associative, technique, communication...). Les communes peuvent également attribuer des subventions financières aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement dans le cadre de leurs activités ont donc déposé un dossier en début d'année 2024 auprès du service vie associative.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les montants de subventions de fonctionnement suivants :

Association	Subvention obtenue en 2023	Proposition de la commission	Élus présents au CA ou bureau de l'association
SECTEUR SPORTS ET LOISIRS			
ACLAM	7 000 €	7000 €	Jocelyne TACCHINI
Association mornantaise des familles		1000 €	
FCSO 69	6 000 €	6 000 €	
Association Mornantaise de Tennis de Table	800 €	800 €	
Hand Ball Club	1 000 €	1 000 €	Laure PIQUERAS
Mornant Tennis	1 000 €	1 000 €	
Espace Danse	1 000 €	1 000 €	
Jeunesse Mornantaise		1 500 €	
Sans Dessous Dessus	450 €	450 €	
SECTEUR CULTURE			
Maison de Pays	2 000 €	2 000 €	Alain DUTEL Virginie PRIVAS BREAUTE Dorothee RODRIGUES
Association musicale	23 000 €	23 000 €	
SECTEUR DIVERS			
Scouts et guides de France		700 €	

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, et selon les spécificités suivantes :

- ACLAM : Madame TACCHINI n'a pas pris part au vote.
- Handball Club : Madame PIQUERAS n'a pas pris part au vote.
- Maison de Pays : Madame PRIVAS BRÉAUTÉ, Madame RODRIGUES et Monsieur DUTEL n'ont pas pris part au vote.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 069-216901413-20240408-D35_24-DE



- **D'APPROUVER** les subventions de fonctionnement aux associations détaillées ci-dessus au titre de l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document rapportant à cette affaire.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.